

# COMMUNE d'ANJOUTEY

## Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 octobre 2016

**Présents** : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY et Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Gilles MAGNY et Anthony SIMON,

**Procurations** : Yannick DOLADILLE donne procuration à Pamela BOUDIER, Arnaud DOYEN à Catherine ROY, Patrice THOMAS à Gilles MAGNY, Zo RASATAVOHARY à Jean-Pierre BRINGARD

**Excusés** : Muriel SCHNELL

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

### Ordre du jour du Conseil Municipal

- Décision modificative
- Gouvernance future Communauté de communes
- Convention de location du terrain de motocross
- Questions diverses

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

### Décision modificative budgétaire

Pamela BOUDIER, vice-présidente de la commission Finances, expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable, afin de réajuster les crédits ouverts, d'adopter la décision modificative concernant :

- le reversement de cautions de location de l'appartement situé 1 rue d'Etueffont à Anjoutey

Il est proposé d'adopter une décision modificative, pour le reversement de caution de location de l'appartement concerné comme suit :

- Autres bâtiments publics : Article 21318 : - 200 €
- Dépôts et cautionnements : Article 165 : + 200 €

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité d'adopter cette décision modificative.

### Gouvernance de la future Communauté de communes (nombre de conseillers communautaires)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de préciser à la Préfecture, la composition du futur Conseil communautaire regroupant les Communautés de communes actuelles CCPSV (Pays Sous Vosgien) et CCHS (Haute Savoureuse).

Outre la répartition de droit commun (définie par l'Etat), une solution alternative de répartition du nombre de conseillers communautaires peut être retenue parmi quatre propositions dites d'accord local (respectant les règles définies par l'Etat).

Pour qu'une proposition soit retenue, elle devra recueillir le vote des deux tiers des communes (membres de la future Communauté de communes) représentant la moitié de la population ou la moitié au moins des communes représentant plus des deux tiers de la population.

Nombre de conseillers communautaires par commune	Sièges actuels	Répartition de droit commun	Accord local n°4	Accord local n°3	Accord local n°2	Accord local n°1	Population INSEE 2013
GIROMAGNY	8	8	6	6	6	7	3 245
ETUEFFONT	4	3	3	3	4	3	1 525
ROUGEMONT-LE-CHATEAU	4	3	3	3	3	3	1 480
LEPUIX	3	3	2	3	2	2	1 141
CHAUX	3	2	2	2	2	2	1 130
ROUGEGOUTTE	3	2	2	2	2	2	1 043
VECEMONT	2	2	2	1	1	1	779
LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	2	1	1	1	1	1	739
ANJOUTEY	2	1	1	1	1	1	656
SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET	2	1	1	1	1	1	649
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	2	1	1	1	1	1	600
GROSMAGNY	2	1	1	1	1	1	574
AUXELLES-BAS	2	1	1	1	1	1	504
AUXELLES-HAUT	1	1	1	1	1	1	312
PETITMAGNY	2	1	1	1	1	1	285
FELON	2	1	1	1	1	1	252
LEVAL	2	1	1	1	1	1	247
ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	2	1	1	1	1	1	207
PETITEFONTAINE	2	1	1	1	1	1	196
BOURG-SOUS-CHATELET	2	1	1	1	1	1	119
RIERVECEMONT	2	1	1	1	1	1	110
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	2	1	1	1	1	1	37
<b>Population totale</b>							<b>15 830</b>
<b>Nombre conseiller(s) communautaires</b>	<b>56</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	

La déclinaison du principe de droit commun ou d'un accord local a été discutée en Conseil municipal et plus particulièrement l'accord local n°4. Ce dernier est privilégié par la Commune, dans la mesure où tout en conservant à Giromagny sa prépondérance au chef-lieu de canton, il permet un léger rééquilibrage du nombre de conseillers communautaires en faveur des communes moins peuplées telles que Anjoutey. L'accord local n° 4 permet d'améliorer la représentativité des communes de 500 à 700 habitants (chiffre de l'année 2013 de l'INSEE).

La proposition de l'accord local n°4 pour la gouvernance (nombre de conseillers communautaires) de la future Communauté de communes regroupant les Communautés de communes actuelles CCPSV (Pays Sous Vosgien) et CCHS (Haute Savoureuse) est soumise au vote et acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

#### **Annulation de la convention de location du terrain de motocross**

Monsieur le Maire propose d'annuler la proposition de location du terrain de motocross (référéncé section C, n° 795) faite en date du 28 avril 2016 par le Conseil municipal, à Messieurs Maillard Gilles et Casadéi Jean-Christophe. Les raisons de l'annulation de ce bail sont les suivantes :

- le bail n'a pas encore été signé par Messieurs Maillard Gilles et Casadéi Jean-Christophe, (5 mois après l'acceptation par le Conseil municipal)
- Monsieur Maillard ne souhaite plus signer le bail (dixit Monsieur Casadéi).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'annulation de la convention de location du terrain de motocross, à Messieurs Maillard Gilles et Casadéi Jean-Christophe.

#### **Convention de location du terrain de motocross**

Afin de valoriser la parcelle du terrain de motocross (référéncée section C, n° 795) avec un éco-système pérenne valorisant la faune et la flore sauvage, et lui donner un aspect de verger forestier, avec plantations d'essences arbustives favorables à la faune sauvage (châtaigniers, pommiers et poiriers sauvages...), l'association

intercommunale de chasse agréée d'Anjoutey et Bourg sous Châtelet souhaite louer la parcelle du terrain de motocross (référéncée section C, n° 795).

La location du terrain de motocross, référéncé section C, n° 795, est à signer entre l'association intercommunale de chasse agréée d'Anjoutey et Bourg sous Châtelet et la commune d'Anjoutey.

Monsieur le Maire propose un contrat de location d'une durée e 3 ans (à partir de la date de signature du bail) qui fixe le tarif annuel de location à 250 euros (prix sans TVA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tarif de location : 250 euros par an (prix sans TVA)
- autorise le Maire à signer le contrat de location du terrain susmentionné

## **Questions diverses**

### **Avancement des actions**

#### **Journées citoyennes : peinture de la salle communale**

Le Conseil municipal organise les 5 et 6 novembre 2016 des journées citoyennes. L'horaire est 9h. Il est proposé aux habitants et aux membres des associations d'aider à repeindre une partie des intérieurs (sauf la cuisine, le hall d'entrée et les WC) de la salle communale. Environ 250 m<sup>2</sup> sont à peindre.

Le casse-croûte du midi de chaque journée est offert aux participants.

#### **Décorations de Noël**

Comme les années précédentes, le Comité des fêtes d'Anjoutey organise une après-midi «décorations de Noël» le mercredi 2 novembre de 14h à 18h (à la mairie) pour confectionner des cadeaux, nœuds, boules de Noël ...qui orneront nos sapins pour les fêtes de fin d'année.

D'autres dates pourront être définies à cette occasion en fonction des travaux restant à faire et des disponibilités de chacun.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

Les dates d'installation des décorations des sapins par des élus et des bénévoles restent à définir.

#### **Stérilisation des chats errants**

Une campagne de stérilisation des chats errants démarre à Anjoutey dès octobre 2016 pour une durée de un an. Il est impératif de maîtriser la prolifération de chats errants. La stérilisation permet de stabiliser automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, de supprimer le problème des odeurs d'urine et des miaulements en période de fécondité.

Des piégeurs agréés par la Préfecture du Territoire de Belfort prélèveront les chats errants sur le territoire de la Commune. Les chats seront alors stérilisés, tatoués, puis remis sur leur lieu de capture. L'euthanasie sera pratiquée uniquement si le chat capturé se révèle gravement malade.

L'association 30 millions d'amis paie les frais de stérilisation et de tatouage des chats capturés. Le piégeage des animaux est pris en charge par la Commune.

Deux chats ont été capturés, stérilisés et remis en liberté depuis le début de la campagne de stérilisation.

#### **Avancement du regroupement des communautés de communes CCPSV et CCHS**

L'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) comporte 22 communes : Anjoutey, Auxelles-bas, Auxelles-haut, Bourg-sous-Châtelet, Chaux, Etueffont, Felon, Giromagny, Grosmagny, Lachapelle-sous-Chaux, Lachapelle-sous-Rougemont, Lamadeleine val des anges, Lepuix, Leval, Petitefontaine, Petitmagny, Riersvescemont, Romagny-sous-Rougemont, Rougegoutte, Rougemont le Château, Saint-Germain le Châtelet et Vescemont.

La population totale de l'EPCI est 15 830 habitants.

Le regroupement est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué pour organiser ce regroupement. Il est composé de Jean-Luc ANDERHUEBER, Chantal BERGDOLL, Jean-Pierre BRINGARD, Dominique CHIPEAUX, Jacques COLIN, Jean-Jacques HUNOLD, Maurice LEGUILLON, Guy MICLO, Patrick MIELSCH, Erwin MORGAT, Eric PARROT, André PICCINELLI, Sylvie RINGENBACH, Daniel ROTH, Emmanuel STEINER, Claude TREBAULT

L'appellation « Communauté de communes des Vosges du Sud » de la nouvelle Communauté de communes, recueille l'adhésion des membres du comité de pilotage, notamment parce qu'elle correspond au vocable utilisé par certains (comité de massif des Vosges) pour dénommer ce territoire.

Le siège social sera à Giromagny chef-lieu de canton. La localisation des services est découplée du lieu du siège. Ceux installés à Etueffont resteront pour l'instant à Etueffont. Il est nécessaire avant d'arrêter « définitivement » une organisation d'étudier le schéma qui permette le bon fonctionnement des services.

Un arrêté préfectoral précisera les compétences de la future intercommunalité. Les compétences obligatoires du futur EPCI sont définies par la loi :

- Aménagement de l'espace communautaire (PLUi, urbanisme)
- Actions de développement économique dont promotion du tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (il s'agit d'une compétence de principe, aucune commune n'atteignant 5 000 habitants)
- Collecte et traitements des déchets ménagers
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2018
- Eau potable
- Assainissement (dont eau pluviale), en 2020

Ledit EPCI pourrait exercer sur les territoires respectifs des communautés de communes CCHS et CCPSV les compétences optionnelles et supplémentaires que celles-ci détiennent aujourd'hui. La nouvelle Communauté de communes dispose d'un an pour choisir ses compétences optionnelles et de deux ans pour les compétences facultatives. Le Conseil communautaire peut décider de la restitution totale ou partielle aux communes des compétences qu'il ne souhaite pas garder (un transfert de charges sera alors nécessaire).

Concernant la fiscalité, l'objectif principal est ne pas modifier en 2017 la pression fiscale du bloc communal (taux communaux + taux intercommunaux) pour les usagers (exception faite de la revalorisation des bases fiscales).

### **Commerce (cœur du village)**

Une recherche de personnes ou sociétés intéressées pour louer les locaux est en cours auprès de différents organismes (par exemple la CCI), afin que ces locaux soient loués au plus tard début janvier 2017. (Z.Rasatovohary et JP.Bringard).

Des annonces ont été diffusées dans les médias (presse, France bleue, sites Internet), CCI, CMA, ADN-FC, boutique de gestion, Copilote, chambre d'agriculture, les entreprises du village.

Les personnes ou sociétés intéressées fourniront le plus tôt possible à la mairie un dossier de présentation de leurs activités, un CV et un business plan succinct.

Les premières propositions ont reçues et Les propositions seront étudiées lors des prochains Conseils municipaux de l'année 2016.

Des annonces sont à diffuser dans des salons de créateurs d'entreprises, les ordres des experts comptables, des médecins des dentistes...

### **Actions des commissions et des comités**

- Commission développement économique
  - o Après modification et validation des baux, des annonces seront publiées par la Commission développement économique pour la location du gîte et de l'appartement situé au 1 rue d'Etueffont
  - o Location du gîte
- Comité Fleurissement :
  - o Une réunion du comité communal Fleurissement a été organisée pour définir les futurs aménagements floraux dans le village. Ils seront proposés au Conseil municipal.

- Les principaux travaux prévus en 2016 sont la plantation de tulipes et la création de points de fleurissement avec des palissades.
- Une étude, offerte par le Conseil départemental, est en cours par le lycée agricole de Valdoie pour l'aménagement des abords du parking rue des Errues et de la partie de la rivière située près de cet endroit.
- Une réunion est à prévoir entre le comité des bois, le comité du fleurissement et du lycée agricole pour savoir quels arbres sont à couper près du parking rue des Errues.
- Comité des fêtes :
  - Exposition peinture - salon d'Automne
    - L'exposition peinture - salon d'automne se déroulera les 12 et 13 novembre 2016 à la salle Goessel. L'exposition est organisée par le CCAS d'Anjoutey.
    - Le vernissage de l'exposition sera le samedi 21 novembre à 18h à la salle Goessel.
    - Les bénéficiaires seront versés au CCAS d'Anjoutey.
    - Le nombre maximum d'exposants est déjà atteint. Des élus et des bénévoles participent à l'organisation et à la mise en œuvre de l'exposition.
  - Le pot de remerciement aux bénévoles qui ont aidé lors de la fête du village sera le vendredi 18 novembre 2016 à 19h30 à la salle Goessel.
- Commission Travaux :
  - L'étude sur les travaux d'aménagement de la voirie près de l'école et au garage Muller (l'accès au centre de loisirs n'est pas compris dans cette étude) est en cours. Un dossier de subvention a été déposé auprès du Conseil départemental.
  - La consultation des entreprises pour travaux de l'accessibilité de la Mairie est en cours. Des devis ont été obtenus pour des phases de travaux afin de rédiger des demandes de subventions pour l'année 2017 (G.Magny et P.Thomas). Les 1ères étapes des travaux de la mairie pourraient être :
    - accessibilité : rampe d'accès extérieur (avec porte supplémentaire d'accès dans la mairie), signalétique intérieure et extérieure, mobilier adapté
    - dalle : traitement des poutres
    - dalle : consolidation ou modification d'une partie de la dalle
- Comité bois, forêts et terrains communaux :
  - Etude des possibilités d'achat de bois (C.Roy et JP.Bringard)

Le Conseil municipal est clôturé à 23 heures 00.